

**CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

**PROCÈS-VERBAL – 1/2025**

**Séance ordinaire du 11 février  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. Cyril Duruz**

Membres présents :	68
Membres absents excusés :	10
Arrivées tardives :	01
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Muriel CUENDET SCHMIDT, Barbora DAVIDEK, Paulette DE VRIEZE STAN, Anne-Catherine DOYER, Anne-Marie FISCHER et MM. Christophe CHABLAIS, Ernest CORBAZ, Guillaume MORAND, Julian PIDOUX et Félix SCHMIDT.

A 19h30, **M. Cyril Duruz**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à M. Damien Bally, Secrétaire municipal ad intérim et M. Romuald Ntennou, chef du service des finances.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir.

Il passe à l'appel au moyen du vote électronique. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 65 personnes présentes.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.



Mme Neumann Donegani demande de retirer le point 14 de l'ordre du jour concernant la réponse de la Municipalité à son interpellation. En effet, elle n'a pas pu prendre connaissance de cette réponse à ce jour.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié.

**Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à une grande majorité.**

## **2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- Il a eu l'occasion de représenter le Conseil auprès de deux nonagénaires. Sous les drapeaux, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-Président qui l'a remplacé pour quelques autres visites, il le remercie pour son soutien.

Nous avons reçu trois démissions du Conseil communal, celles de M. David Regamey en date du 02.01.2025, M. Guillaume Graf pour le 1<sup>er</sup> février et de M. Tim Mathey en date du 23 janvier. Il fait lecture des lettres de démission :

*« Monsieur le Président, Cher Cyril,*

*Par la présente, conformément à l'art. 9 §4 du Règlement du Conseil communal, je suis au regret d'annoncer ma démission du Conseil communal avec effet à ce jour, pour cause de prochain déménagement hors de la Commune.*

*Elu en 2021, j'ai trouvé beaucoup d'intérêt à la chose politique communale et à côtoyer dans ce cadre des personnes de toutes tendances politiques et venant de tous horizons. Mon attachement pour la commune d'Épalinges est profond et je compte bien y revenir un jour. Ce n'est sans doute qu'un « au revoir ».*

*J'adresse à tous et à toutes mes meilleures salutations et vœux pour une suite de législature fructueuse.*

*David Regamey »*

*« Cher Monsieur le Président du Conseil,*

*Par la présente, je vous annonce ma démission du Conseil communal au 1<sup>er</sup> février 2025. Je me retire du Conseil communal car je vais quitter la Commune prochainement.*

*Le rôle de conseiller communal a été particulièrement enrichissant, notamment lors des commissions où j'ai été ravi de constater à plusieurs occasions que tous les membres s'efforçaient d'atteindre le consensus le plus favorable pour la Commune.*

*Je souhaite au Conseil de continuer sur cette voie et de réussir à développer au mieux Épalinges.*

*Avec mes remerciements et mes meilleures salutations.*

*Guillaume Graf »*

*« Cher Cyril,*

*Je t'écris pour t'informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseiller communal.*



# Épalinges

Commune

*Mon emploi du temps professionnel particulièrement chargé, avec des déplacements fréquents à Genève, combiné à mes engagements familiaux, ne me permet malheureusement plus de consacrer le temps nécessaire à cet engagement. Lorsque j'ai rejoint le conseil communal durant la période du Covid, le télétravail m'avait permis de gérer mes différentes responsabilités de manière plus équilibrée. Cependant, avec la reprise des trajets réguliers pour mon travail, il m'est devenu impossible de répondre raisonnablement à toutes mes obligations.*

*Cette décision a été difficile à prendre, car j'ai sincèrement apprécié de participer aux travaux du conseil et contribuer aux projets communaux. Je suis néanmoins convaincu qu'elle est nécessaire au vu de mes contraintes actuelles.*

*Avec mes salutations les meilleures.*

*Tim Mathey »*

Le 06 janvier, nous avons appris avec regret le décès du papa de Mme Laurence Simonetti. Par ailleurs, nous associons à ce recueillement les décès de l'épouse de M. Guy Chassang, conseiller communal ayant démissionné l'automne dernier ainsi que de Mme Jacqueline Wilson, ancienne conseillère communale. Nous leur transmettons nos plus sincères condoléances.

Il invite le Conseil à se lever pour une minute de silence.

Le 9 février dernier a eu lieu le dépouillement des votations fédérales dont voici les résultats :

Électeurs inscrits : 5'515

Cartes de vote reçues : 2'313, soit une participation de **41.94%**.

1<sup>er</sup> Objet : Initiative pour la responsabilité environnementale : 864 OUI, 1'420 NON

Voici quelques points discutés au sein du Bureau :

- Rapports des commissions. Si des commissaires estiment que les rapports des commissions ne sont pas exacts, merci de prendre directement contact avec la présidence de la commission. Une fois les rapports validés, il est difficile de revenir en arrière.
- Commission des jeunes. Ce groupe ne peut être qu'informel selon notre RCC. Le Bureau a décidé d'arrêter d'en parler mais si les jeunes de ce Conseil avez des propositions, n'hésitez pas à prendre contact entre vous et de réseauter.
- Groupe de travail Cogest. Le groupe de travail relatif à l'élaboration d'une procédure sur les bonnes pratiques de la Cogest, s'est constitué ; il est relativement bien équilibré au niveau des partis. Une première rencontre sera organisée prochainement. La présentation de la procédure sera ensuite transmise au Bureau et in fine aux conseillers communaux ces prochains mois.
- Cogest 2025. Le Bureau souhaite qu'elle se saisisse du dossier des initiatives en suspens et après avoir passé en revue la liste, de proposer au Conseil de classer un certain nombre d'initiatives encore en suspens d'ici la fin de la législature ;
- Nouvelle législature. Une discussion a eu lieu sur le nombre et le taux d'activité des municipaux pour la nouvelle législature. En effet, le Conseil communal a jusqu'au 30 juin 2025 pour procéder à une modification. Une séance est prévue le 24 février 2025 entre le Bureau et la Municipalité pour discuter du taux d'activité et des



besoins de manière globale. Ce sujet sera discuté au sein de chaque groupe afin de venir avec des propositions à soumettre lors de cette séance ;

- Sortie extra muros du Conseil communal. Merci d'agender la date du 14 juin 2025 pour la prochaine sortie extra muros qui marque cette année le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'achat de la vigne de la Commune. Il est dès lors convenu de visiter les vignes et la cave du vigneron Rouge.
- Conseil communal du 25 mars. Cette séance risque d'être annulée, faute de points à l'ordre du jour. La décision définitive sera prise prochainement par le Bureau.

Le Président en a terminé avec ses communications.

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 5 NOVEMBRE ET 10 DÉCEMBRE 2024**

Le Président ouvre la discussion.

M. Roland Perrin, Municipal, demande deux modifications. La première à la page 604, dernière ligne de son intervention, soit de rajouter à la phrase « ..les travaux se feront moins rapidement mais d'une manière générale **décalée** dans le temps.

La deuxième à la page 605, dernière ligne de son intervention, soit de rajouter : « Ce montant n'a donc plus lieu d'être **dans le budget.** »

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote du procès-verbal du 5 novembre 2024.

***Au vote, le procès-verbal du 5 novembre 2024 est accepté à une grande majorité.***

Il passe ensuite au vote du procès-verbal du 10 décembre 2024.

M. Alain Monod, Syndic demande une modification à la page 620, dernière ligne de son intervention : « .. mais également des Lausannois qui montent au Chalet-à-Gobet, poumon **vert** de Lausanne. »

***Au vote, le procès-verbal du 10 décembre 2024 est accepté à une grande majorité.***

### **4. HYMNE VAUDOIS.**

Le Président prie l'Assemblée de se lever afin d'entonner l'hymne Vaudois.

### **5. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (MME SOISIC BOULAD ET M. JEAN-MARC MOREL – PLR ET M. MARC-HENRI ROSSIER - EP).**

Le Président invite Mme Soisic Boulad et MM. Jean-Marc Morel et Marc-Henri Rossier à s'avancer et l'Assemblée à se lever.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, ils sont invités à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Mme Soisic Boulad et MM. Jean-Marc Morel et Marc-Henri Rossier sont félicités et applaudis, ils peuvent donc rejoindre leurs groupes et siéger valablement.

Avec cette assermentation, l'Assemblée est maintenant au nombre de 68.

## **6. ÉLECTIONS D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DES FINANCES.**

Le Président ouvre la parole.

Au nom du PLR, Mme Fabienne Guignard propose la candidature de M. Fabien Loi Zedda en tant que membre de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats M. Fabien Loi Zedda est élu tacitement.

Au nom du groupe des Vert'libéraux, Mme Noémie Neumann Donegani propose la candidature de Mme Paola Pache en tant que membre suppléante de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats Mme Paola Pache est élue tacitement.

## **7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

### **▪ M. Alain Monod, Syndic**

**Limitation de vitesse route de Berne :** les députés broyards ont déposé une interpellation auprès du Conseil d'État, lui reprochant de revenir sur les accords de 2021 quant à la limitation de vitesse à 70 km/h prévue initialement entre le carrefour des Croisettes et le giratoire de l'École hôtelière, une fois les travaux terminés. En effet, il est maintenant prévu que la vitesse soit abaissée à 60 km/h. Nous attendons la réponse du Conseil d'État à cette interpellation. Le délai de mise à l'enquête est donc repoussé.

**L'établissement Vaudois de l'accueil des migrants (EVAM) :** l'EVAM s'est intéressée à la parcelle Faucherre, propriété du Canton. La décision définitive a été prise par l'EVAM, qui renonce pour raison de coûts trop élevés en termes d'investissement et du fait de ne pas avoir de garantie sur le nombre d'années d'exploitation.

**Inauguration de la nouvelle caserne des pompiers :** le samedi 29 mars aura lieu l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers. Le Conseil communal

recevra une invitation officielle. Ce même jour aura lieu dans la matinée le traditionnel coup de balai.

- **M. Roland Perrin, Municipal**

-

- **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

**Démolition par Orlati :** elle donne quelques informations au sujet de la décision du 24 janvier 2025 de la cour de droit administratif et public (CDAP) concernant la démolition par le groupe Orlati de la maison située sur la parcelle 1073, au Polny 59. La CDAP a confirmé la décision de la Municipalité d'annuler le permis de construire qui avait été délivré en 2022, mais qui n'a pas été respecté puisque la maison a été entièrement démolie. La parcelle est en effet située en zone réservée cantonale dont le règlement stipule que toute nouvelle construction est interdite à l'exception des dépendances de peu d'importance. Même si une transformation non disproportionnée de l'existant, telle que mise à l'enquête initialement en 2022 était réglementaire, une démolition totale, puis reconstruction est exclue en zone réservée, même sans agrandissement. En procédant sans autorisation à des travaux de démolition, le groupe Orlati a outrepassé les droits que lui octroyait l'autorisation du 8 septembre 2022 et s'est mise elle-même dans une situation où il est désormais impossible d'exécuter les travaux autorisés.

- **M. Chantal Good, Municipale**

**Projet de garderie aux Croisettes :** la Municipalité a invité à une rencontre, les présidents de groupes des partis ainsi que la COFIN concernant le projet de garderie des Croisettes et son emplacement. Nous remercions, bien évidemment toutes les personnes qui ont participé à cette rencontre ainsi que l'intérêt porté au sujet et d'avoir transmis l'avis des partis au collège. La Municipalité a décidé malgré les avis divergents entre les partis de maintenir le projet de garderie sur le site des Croisettes, plutôt qu'au-dessus de la piscine. Cette décision repose sur le fait que le projet a déjà été voté et validé en conseil communal, et qu'il pourra être opérationnel dès août 2026. Ce qui n'est pas le cas du projet concernant la piscine, qui lui n'a pas été présenté et encore moins voté au conseil communal et ne pourrait être achevé qu'en 2028, voire 2029 et pourrait, de plus, être retardé par d'éventuelles oppositions.

**Délégué aux sports :** elle a le plaisir d'annoncer l'arrivée de M. Mathieu Priou, notre nouveau délégué au sport, engagé à 60% depuis janvier 2025. Il a été engagé pour développer et promouvoir les activités sportives au sein de notre Commune. Fort d'une solide formation en gestion du sport à l'UNIL et d'une expérience sur le terrain, il est prêt et très motivé à mettre son expertise au service des projets et événements sportifs. Il est également là pour accompagner et faire en sorte que les pratiques sportives soient dynamiques et enrichissantes. A cet effet, il rencontrera prochainement les acteurs du monde sportif Palinzards. N'hésitez pas à le contacter pour toute question ou suggestion.

- **Mme Marisa Dürst, Municipale**

**Lancement du plan mobilité scolaire :** depuis le début du mois de janvier, la Municipalité a mandaté l'Association transports et environnement (ATE) pour élaborer un plan de mobilité scolaire dans le secteur Village/Chaugand. L'objectif consiste à améliorer la sécurité dans les déplacements des écoliers, à adapter les

chemins à leurs besoins, à sensibiliser tous les acteurs aux impacts de leurs déplacements et encourager la mobilité douce. Un sondage sur la mobilité est actuellement en cours auprès des élèves, de leurs parents et des enseignant-e-s. Un état des lieux sera élaboré et sur la base de ces données et des visites sur le terrain, des recommandations seront proposées à la Municipalité. Une information aura lieu ainsi qu'un suivi dans le temps. Cette année, pour des raisons financières, la Municipalité a choisi de concentrer ses efforts sur la zone Village/Chaugand où se trouve deux écoles, les lignes de bus 44 et 46, de nombreux déplacements en bus scolaire et un parcage sur la route du Village aux heures de début et de fin d'école. Les années suivantes, il sera prévu de faire un plan de mobilité scolaire dans le secteur de la Croix-Blanche et de Bois-Murat.

Le Président demande si quelqu'un souhaite intervenir sur des questions de compréhension ou de développement sur les communications transmises ? Ce n'est pas le cas.

**8. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES (AAEE), M. LE CONSEILLER COMMUNAL BOGOMIL KOHLBRENNER**

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Bogomil Kohlbrenner pour la lecture du rapport annuel de l'AAEE (au dossier).

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

**9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « SOUTENIR LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS ET DES CLUBS AVEC UN RÉSEAU PERFORMANT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE » – RAPPORT N° 1/2025.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Mme Fabienne Guignard, en l'absence de M. Pidoux, informe que ce dernier accepte la réponse à son postulat.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 1/2025.

***Au vote, avec 63 oui, 1 non et 0 abstention, le rapport 1/2025 est accepté***

**10. REMPLACEMENT DU FAUX-PLAFOND ET MISE AUX NORMES DES LUMINAIRES DES SALLES DE GYM DE LA CROIX-BLANCHE – PRÉAVIS N° 2/2025**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Il rappelle le vœu de la commission ad hoc :

*Qui dit budget n'est pas forcément dépenses. Celles-ci doivent être réduites au maximum; la commission donne toute sa confiance à la Municipalité. En plus la commission recommande à la Municipalité d'approfondir l'aspect financier de l'objet. Pour un montant pareil, même s'il est estimé par des entreprises, les montants pourraient être indiqués par CFC, et par objet.*

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

**Mme Chantal Good, Municipale.** Suite aux diverses remarques quant à la qualité du préavis et le manque de détails, elle tient à dire qu'elle a pris bonne note des commentaires et que ce préavis a été fait quelque peu dans l'urgence afin d'effectuer des réparations rapides. C'est dans le cadre des travaux et rénovations nécessaires pour la mise en conformité et l'amélioration des infrastructures de notre salle de gym et de nos vestiaires, qu'elle souhaite compléter les informations avec quelques éléments clés à prendre en compte. En ce qui concerne :

La domotique : l'installation d'un variateur est obligatoire, car il permet de réguler l'intensité de l'éclairage en fonction des activités. Que ce soit pour le badminton (où l'on regarde le plafond) ou le basket (où l'on regarde le sol), le variateur garantit des conditions optimales de lumière. De plus, la domotique permettra des réglages fins et personnalisés de l'éclairage, contribuant à une gestion efficace des ressources tout en respectant les normes actuelles.

Réparations : il est important de noter qu'un élément réparé ne sera jamais équivalent à un équipement neuf. En particulier, le plafond en métal a été endommagé par l'eau, et le métal a rongé le béton. Le bâtiment a également subi des mouvements, ce qui a rendu les équerres de fixation obsolètes. Les angles ne sont plus respectés et cela entraîne des fuites d'eau, notamment dans les douches, qui ne sont plus étanches.

Les plafonds ont déjà subi une réparation provisoire en 2019. Cependant, seul un démontage complet nous permettra de déterminer les éléments récupérables ou à remplacer pour assurer la sécurité de l'exploitation. De plus, une réparation urgente a été effectuée suite à la chute de certaines lames du plafond. Le montant estimé concerne tous les plafonds de la salle et des vestiaires, et inclut une réévaluation de la structure de fixation du plafond, car le positionnement des luminaires changera.

Normes et sécurité : lors de la planification des travaux, nous devons impérativement respecter les normes OIBT (Organisation des Installations Basse Tension) si nous souhaitons prétendre à des subventions. Ces normes sont en constante évolution, et ce qui était valable il y a 20 ans ne l'est plus aujourd'hui. Par exemple, les normes relatives à l'éclairage et à l'installation de luminaires dans des zones sensibles comme les vestiaires, où il existe des risques de condensation, imposent l'utilisation de lampes étanches et adaptées à ces environnements.

Devis et prix des matériaux : les devis proposés par plusieurs entreprises spécialisées dans le bois et le métal sont valables pendant un mois seulement, car la valeur des matériaux fluctue rapidement. Par exemple, le coût du métal et du bois a augmenté de

CHF 10'000.- en six mois. Nous avons sollicité plusieurs entreprises afin de nous assurer de la qualité des travaux, avec des spécialistes ayant déjà collaboré avec la commune pour la construction des salles de gym et l'éclairage du stade par exemple.

Problème de délai et coûts : il est important de noter qu'il serait possible de réduire les coûts si les travaux s'étalaient sur une période plus longue (environ CHF 500'000.- de différence). Cependant, cela n'est pas envisageable car la salle est utilisée par les écoles et les associations locales, ce qui impose de respecter un calendrier serré. La phase préparatoire est prévue pour Pâques, suivie de la prise de volume, des mesures, des commandes et de la livraison dans un délai de 8 à 10 semaines.

Optimisation énergétique : en passant d'un éclairage de 600W à 35W, nous estimons réaliser une économie de 45% sur la consommation énergétique, ce qui représente un gain important à long terme. De plus, pour limiter les coûts supplémentaires, il est conseillé de se rapprocher au plus près de l'installation existante et d'éviter des achats de matériel différents qui pourrait engendrer des frais inutiles.

Elle espère que ces éléments permettront au Conseil de mieux se positionner.

**M. Constant Pasquier.** En tant que membre de la commission ad hoc ayant analysé ce préavis, il a pu se rendre compte de l'état des installations et des équipements de la salle de la Croix-blanche. Les utilisateurs de la salle se sont montrés patients jusque-là et il pense qu'il est maintenant temps de rénover ces équipements.

Il entend les compléments apportés par Mme la Municipale, néanmoins, en visitant la salle il a pu se rendre compte de l'état du plafond de la salle de gym qui, pour lui est dans un état encore satisfaisant. Le préavis prévoit, selon les compléments reçus par la commission, le remplacement de l'entier du plafond, pour environ CHF 150'000.-.

Il lui semble, compte tenu de l'état de nos finances communales, qu'il nous appartient de démonter complètement ce plafond, changer les lumières et tout remonter. Cela demandera certaines réflexions qui mèneront certainement à des voies d'économies.

Nous entendrons d'ailleurs la Municipalité sur le sujet de la réutilisation tout à l'heure. Et nous pouvions également lire dans la revue « Tracé », publiée par la société des ingénieurs et architectes (SIA), dans un article de janvier dernier, il traduit, « Bienvenue dans l'ère post démolition-reconstruction ».

Il propose donc l'amendement suivant au point 1 des conclusions du préavis, amendement également soumis à la commission ad hoc lors des échanges:

***1. d'accorder un crédit d'une totalité de CHF 300'000.- TTC (trois cent mille) pour le remplacement du faux plafond des vestiaires et couloirs et mise aux normes des luminaires des salles de gym de la Croix-Blanche ;***

Ces CHF 300'000.- sont obtenus en retranchant la somme de CHF 135'000.- des faux plafonds de la salle et les 10% de divers et imprévus liés à ces travaux, arrondi supérieur à CHF 300'000.-.

**Mme Chantal Good, Municipale.** Comme dit plus tôt, tout ce qui est démonté ne peut être remonté. Les luminaires ne pourront pas être replacés au même endroit, et une fois détachées, les planches ne peuvent plus être replacées vu qu'elles sont agrafées. Cela risquerait de les abîmer.

**M. Alain Monod, Syndic.** Il relève que c'est particulier pour quelqu'un qui a siégé dans la commission en question, de revenir avec un amendement.

**M. Constant Pasquier** précise que cet amendement était une volonté de la commission, les délais ont fait qu'il n'a pas été intégré dans le rapport.

**M. Stéphane Bruneau.** Il tient d'abord à signaler ses intérêts comme président du BC Épalinges et donc utilisateur très régulier à hauteur d'environ 25 heures par semaine de la salle de la Croix-Blanche essentiellement le soir, ce qui, vous le reconnaitrez, lui donne une certaine légitimité sur le sujet.

Le postulat et le rapport de la commission l'ont laissé sur sa faim tant plusieurs points restent flous. Il n'empêche que ces lumières doivent être changées. C'est plus qu'une constatation, c'est un fait indéniable. Il pourrait vous citer, rien que sur ces deux dernières années et encore récemment, les désagréments rencontrés.

De fait, il vous invite grandement à accepter ce préavis. Cependant, il émettrait quand même un vœu :

La salle de la Croix-Blanche est utilisée par plusieurs clubs sportifs évoluant dans des compétitions nationales, le basket et le volley notamment. Les règles d'éclairage émises par les fédérations respectives sont très strictes. Il souhaite donc que le projet fasse l'objet d'une homologation en amont et aval par un organisme indépendant et compétent en la matière, ceci afin d'éviter tout risque de disqualification de nos clubs qui représentent fièrement et de belle manière notre Commune dans toute la Suisse.

**M. Nicolas Häusel** demande si la nouvelle solution envisagée permettra un montage ou démontage du nouveau plafond ?

**M. Corentin Binamé.** Il demande une précision sur le CHF 500'000.- d'économie en cas d'étagage des travaux qui ont été mentionnés, ce qui reviendrait à un coût de 0.-

**Mme Chantal Good, Municipale.** Elle répond à M. Häusel que tous les matériaux seront analysés, elle va tenir compte de cette remarque.  
Et pour le montant, elle va se renseigner.

Le Président passe au vote de l'amendement, soit :

- 1. d'accorder un crédit d'une totalité de CHF 300'000.— TTC (trois cent mille) pour le remplacement du faux plafond des vestiaires et couloirs et mise aux normes des luminaires des salles de gym de la Croix-Blanche ;*

**Au vote, avec 17 oui, 41 non et 7 abstentions, l'amendement est refusé.**

Le Président passe ensuite au vote du préavis 2/2025 non amendé.

**Au vote, avec 54 oui, 5 non et 8 abstentions, le préavis 2/2025 est accepté.**

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 69.

**11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST ET CONSORTS « RENTABILISONS LE PARKING DE LA CROIX-BLANCHE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Erich Dürst.** Sa démarche va dans le sens de rentabiliser une partie de notre patrimoine, démarche qui lui semble nécessaire et souhaitable en période de difficultés financières. Rendre ce parking payant serait possible avec des investissements et des coûts de fonctionnement modestes, ceci dans un délai de mise en œuvre relativement rapide. On pourrait ainsi générer assez rapidement des revenus additionnels pour la Commune, certes qui ne vont pas modifier fondamentalement l'état des finances mais dans toute situation difficile, chaque sous compte. Il peut être envisageable de développer une politique tarifaire qui pourrait par exemple être préférentielle pour les Palinzard-e-s. N'oublions pas que cette démarche s'inscrirait pleinement dans le PDCom par rapport à la mobilité. Il invite à soutenir ce postulat et le renvoyer à la Municipalité.

**M. Stéphane Bruneau.** Le postulat se base sur une proposition du PDCom, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il s'agit d'une bonne idée et il va en donner les raisons. La première, c'est qu'elle ne tient pas compte d'une partie des utilisateurs de ce parking. En effet, c'est le point d'accès aux installations sportives, que ce soient les terrains de foot ou la salle de sport. En dehors de la dépose des enfants pour leurs activités, de nombreux parents se garent à cet endroit, que ce soit en semaine, le samedi ou le dimanche car ils participent à la vie des clubs sportifs comme bénévoles, étant soit coachs, soit dans les organisations de compétitions, officiels etc. Ils donnent leur temps pour permettre à de très nombreux jeunes de bénéficier des meilleures conditions de pratique et ce postulat souhaite leur faire payer ce bénévolat. Alors que le groupe des Verts a fait passer un postulat pour l'obtention du label « Cité amie des enfants » par leur conseillère communale de l'époque, Madame Dürst, lors de la séance du Conseil du 2 mai 2023, le même groupe propose à travers ce postulat tout le contraire, c'est assez absurde. De plus, certains employés du centre commercial sont amenés aussi à utiliser leur véhicule. Nous leur ferions donc payer le stationnement sur leur lieu de travail. Belle image pour la Commune que celle demandant aux forces économiques de ne pas venir travailler à Épalinges sous peine d'une taxe.

La deuxième est économique. L'un des motifs de ce postulat est de permettre à la Commune de gagner de l'argent. Pour rappel, le parking de la Croix-Blanche fait moins de 130 places à terme (n'oublions pas que les places sur le plat de la Croix-Blanche vont être déportées sur la place au croisement de Croix-Blanche et Mon-Repos avec une perte de 10 places). Pour les places du parking qui nous concernent ce soir, il va falloir investir dans de l'équipement bien évidemment (parcomètres, socles en béton, signalisation, logiciel ...) qu'il faudra entretenir et vérifier, voire vider pour la partie monnaie. Le paiement des places ne se faisant que très peu avec de la monnaie mais avec des moyens dématérialisés comme des cartes, TWINT ou des applications spécialisées, ces transactions vont avoir un coût. A cela, puisque le parking serait payant, il faudra augmenter le nombre de contrôles par nos ASP. Augmenter ce contrôle veut dire monopoliser plus de temps au détriment des autres tâches. Concrètement, cela signifie engager un ASP supplémentaire. De plus, si l'harmonisation se fait sur la base du parking souterrain, les 20 premières minutes étant offertes, cela réduit le temps d'occupation payant et oblige un paiement à posteriori avec distributeur de ticket en entrée. Comment contrôler dans ces conditions ? Et les voitures ventouses ou pendulaires se feront un plaisir de resquiller, obtenant un effet contraire au motif retenu.

La troisième et dernière raison porte sur la complexité administrative rajoutée par la réduction du tarif pour les Palinzard-e-s. En effet, les automates de stationnement ne peuvent déterminer qui est ou n'est pas Palinzard-e-s. Pour cela, il faut soit établir des badges magnétiques reconnus par ces automates et les distribuer à nos concitoyens. Et



# Épalinges

Commune

cela demande des appareils spécifiques encore plus chers avec une maintenance encore plus importante. Ou alors établir l'achat de macarons ou de cartes journalières à tarif réduit. Pour cela, il faut édicter un nouveau règlement définissant les taxes associées aux différents modèles (macarons, cartes journalières, horodateurs) ainsi que les émoluments des prestations de la Sécurité publique. Et bien évidemment, affecter une ressource à ces ventes, dont le temps sera pris sur d'autres activités. Il a beaucoup de doutes sur l'utilisation des macarons et cartes journalières pour les courses du samedi. D'autant qu'il faudra venir à l'administration communale pour se les procurer, et donc payer le parking. Plusieurs communes ont fait ce pas ces dernières années et on trouve leurs études sur les sites en question, il suffit d'effectuer cette recherche, pour s'apercevoir que les textes parlent d'un retour sur investissement positif au bout de nombreuses années, sans les contraintes évoquées dans le premier point, et sur des lots d'au minimum 600 places. Ce dont nous sommes très loin.

On pourrait aussi continuer avec l'excuse du report modal, essayez de faire les courses hebdomadaires d'une famille en bus ou en vélo et on en rediscute.

En conséquence, ces points montrent que ce projet est une erreur tant sur le plan de la qualité de vie de nos concitoyens que sur l'aspect économique et il vous invite à refuser la prise en considération.

Vous souhaitez faire des économies ? Évitions déjà la dépense engendrée par une prise en considération et attendons la discussion sur le projet de parking à étages, tel que projeté dans la vision urbanistique qui a été soumise au Conseil.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale.** Actuellement, il y a tout un tas de réflexions qui sont en cours sur la réorganisation de ce parking. Il y aura des transformations qui auront lieu de la Migros, du centre commercial et du parking intérieur. Une réflexion est également en cours au sein du Service de l'urbanisme, notamment le fait de rendre le parking payant durant les heures d'ouverture des commerces et non pas le soir et les week-ends, qui ne devrait pas pénaliser les utilisateurs de la Salle des spectacles et les sports. Tout cela sera présenté ultérieurement, mais prendre en considération ce postulat permettrait de continuer les réflexions au sein du Service de l'urbanisme.

**M. Erich Dürst.** Visiblement, M. Bruneau a déjà fait les études ou les investigations qu'il souhaitait confier à la Municipalité, ceci avec des résultats moyennement, voire peu convaincants. Il n'a jamais entendu dire nulle part qu'un parking payant empêchait les enfants de faire du sport ou les parents de s'investir bénévolement pour ce type d'activité. On paie aujourd'hui des parkings partout, pourquoi ce ne serait pas la même chose à Épalinges. Concernant les employés, combien y-a-t-il aujourd'hui d'employeurs qui offrent des places gratuites à leurs employés ? Nous sommes plutôt dans l'anomalie avec des places gratuites. Et concernant un ASP supplémentaire, il conviendrait plutôt de mettre des barrières. Cela ne lui semble pas en tant que tel que c'est un argument pertinent.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

**Au vote, avec 25 oui, 34 non et 3 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.**

**12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LAETITIA KULAK « AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT DES CROISSETTES ET AUGMENTATION DES PLACES DE STATIONNEMENTS DE DÉPOSE-MINUTE ».**

Le Président demande à Mme Laetitia Kulak si elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Laetitia Kulak.** Elle remercie la Municipalité pour les réponses apportées, cependant elles ne sont pas satisfaisantes pour les raisons suivantes :

- Insuffisance des mesures proposées : les mesures présentées ne semblent pas adéquates pour répondre aux enjeux. Pour exemple la solution du parking-relais de Vennes, la dépose des passagers aux arrêts de bus 44, 45 et 46 ou encore de privilégier la marche à pied ou le vélo des personnes seniors ou à mobilité réduite.
- Absence de vision à court et long terme : les réponses fournies ne prennent pas en compte les implications futures sur du court terme comme la densification de la population (2'000 personnes de plus sur Épalinges sur court terme, soit potentiellement 1'000 voitures supplémentaires, si on prend une voiture par famille) ; et sur du long terme, si les travaux ambitieux du M2 ne se réalisent pas avant 2035.
- Limite de la mobilité douce : la proposition de mobilité douce ne prend pas en compte les conditions météorologiques défavorables, comme la neige, rendant certains modes de transports doux moins praticables pour les mères de famille avec enfants ou les personnes avec un handicap physique.

Les solutions proposées semblent limitées dans leur portée, compte tenu de ces éléments, elle ne souhaite pas déposer de résolution mais informe qu'elle déposera un postulat afin de proposer des actions concrètes répondant efficacement à cette situation. La prise en considération sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**13. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL PAUL HABFAST « UTILISATION DU SEL DE DÉNEIGEMENT DANS LA COMMUNE ».**

Le Président demande à M. Paul Habfast s'il est satisfait de la réponse.

**M. Paul Habfast** remercie la Municipalité pour la réponse. Mais il demandait des chiffres et l'état de la situation actuelle et non de réduire le sel. Il a fait lui-même le travail et a regardé combien on dépensait en sel chaque année. L'année passée c'était CHF 55'000.-, l'année d'avant également et la précédente CHF 50'000.-. Le sel en vrac coûtant à peu près la même chose partout, il est allé se renseigner à Savigny, qui ont deux fois plus de routes que nous. On pourrait donc s'attendre à ce qu'ils dépensent entre CHF 100'000.- et CHF 110'000.-. Eh bien, ils dépensent CHF 10'000.-. Il souhaite comprendre cette énorme différence et pourquoi il est mentionné dans le rapport qu'on ne peut rien comparer car c'est géré de manière professionnelle. Pour cette raison, il ne trouve pas la réponse satisfaisante.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

**M. François Puricelli** précise que les routes cantonales sont déneigées par la voirie du Canton. Il faut être économe en sel, mais les CHF 55'000.- prévus pour assurer la sécurité des personnes, plus particulièrement les seniors, sont bien dépensés.

**M. Roland Perrin, Municipal.** On peut difficilement comparer ce qui n'est pas comparable. Si on veut vraiment le faire avec précision, cela demanderait un travail énorme. Il n'est pas certain que ce soit utile, de plus les ressources manquent pour le faire actuellement. Une fois de plus, il garantit qu'on ne vilipende pas le sel. Diminuer le sel risquerait que la neige se compacte et fasse de la glace au passage des véhicules, il faudrait dans ce cas attendre plusieurs jours jusqu'à ce que ces plaques de glace disparaissent, ceci avec le risque de perturber les transports publics et les vélos. Rattraper une route dont la neige a été durcie est vraiment compliqué.

**M. Paul Habfast.** Il n'a pas de contre-arguments, il est d'accord avec cela. Il n'est tout simplement pas d'accord avec la réponse qui manquait de contenu.

**M. Roland Perrin, Municipal** précise qu'on doit tenir compte des routes cantonales, des conditions du terrain, des chemins agricoles, etc. On peut faire ce travail qui est extrêmement long, mais il faut comprendre qu'il ne sera pas prioritaire.

**14. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NOÉMIE NEUMANN DONEGANI « CONSÉQUENCES DU NOUVEAU CALCUL DE LA PÉREQUATION SUR LE BUDGET TENANT COMPTE DE L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS ».**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « RÉEMPLOI DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION ».**

Le Président demande à Mme Marisa Dürst si elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Marisa Dürst** répond qu'elle est satisfaite de cette réponse.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

**16. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.**

Le Président donne la parole à Mme Laetitia Kulak, qui souhaite déposer une interpellation.

**Mme Laetitia Kulak.** « Service des Ressources Humaines d'Épalinges: quelle politique RH de maîtrise des coûts est prévue en 2025? ».

Le service des Ressources Humaines est essentiel pour notre Commune, assurant une gestion optimale des talents, tout en maîtrisant les coûts, pour garantir un



fonctionnement performant de l'ensemble du personnel. Dans toute organisation privée comme publique, un service RH efficace doit :

- Gérer les salaires et appliquer les législations
- Gérer le recrutement avec les meilleurs outils pour attirer et fidéliser les talents
- Gérer le cycle de vie des employés : absences, évolutions, politiques de formations

Lors des discussions budgétaires, plusieurs points concernant ce service des Ressources Humaines ont révélé des lacunes, dans le pilotage et le déploiement des processus, par les professionnels de ce service et l'exécutif qui en a la charge. Cette situation s'est intensifiée avec l'annonce du départ d'un membre en décembre 2024.

Plusieurs interrogations sont donc soulevées, concernant le management et la gestion de ce service clé au sein de la Commune.

#### Le premier point porte sur la gestion des salaires :

- Pourquoi cette partie est-elle déléguée à un cabinet externe, alors que les employés RH sont diplômés et expérimentés dans ce domaine d'après leur profil professionnel sur la plateforme LinkedIn ?
- Pourquoi former le personnel des finances pour une tâche normalement dévolue aux RH ?
- Y a-t-il une erreur de casting lors du processus de recrutement des membres qui composent le service RH ? Si non, quels étaient les cahiers des charges des postes ?

#### Le second point nous amène donc sur la partie recrutement du personnel :

Comme tout Directeur RH, elle a pris connaissance des profils LinkedIn des membres qui composent le service des Ressources Humaines de notre Commune, qui montre un manque flagrant d'expérience pour cette partie recrutement clé. Une étude de Michel Page de 2023, relayée par le « HR Today » (presse HR Suisse), indique que 80% des chercheurs d'emploi utilisent LinkedIn alors que les RH de notre Commune utilisent des « JobBoard » comme JobUp, qui est un support coûteux, archaïque et en perte de vitesse. Elle s'interroge donc sur les points ci-après :

- Comment le recrutement est-il effectué et quelles compétences sont disponibles au sein du service pour cette partie cruciale ?
- Comment sont initiés les contacts avec les potentiels candidats, sachant que 1 poste sur 4 sont pourvus par cooptation ?
- Quelle politique RH favorise la cooptation pour des candidatures pré-qualifiées ?
- Quelles mesures sont prises pour utiliser les réseaux sociaux dans le recrutement ?
- Existe-t-il une politique de sourcing ?

#### Le dernier point concerne le cycle de vie du collaborateur au sein de la Commune :

- Un constat établi par la Cogest 2023 sur l'inexistence d'entretiens annuels à 360° de l'ensemble du personnel de la Commune. Sans entretiens, comment évaluer les faiblesses et forces de chaque service, comment envisager les évolutions du personnel et comment établir les besoins en formation des employés ?

Au vu de ce qui précède et afin de faire bénéficier les employés communaux d'un service RH de proximité répondant au mieux à leurs besoins, elle a l'honneur de poser les quatre questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la gestion des salaires est-elle déléguée à une entreprise externe alors que le service RH doit avoir les compétences en interne ?
2. Quels processus et politiques de recrutement sont mis en place pour optimiser la recherche et l'engagement de collaborateurs avec des outils modernes et moins coûteux ?
3. La Commune prévoit-elle le recrutement d'un professionnel RH appelé « HR Business Partner » pour optimiser la gestion de carrière des employés communaux ?
4. La Municipalité estime-t-elle que le taux ETP du service des RH est suffisant pour assurer ses missions ?

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. Il demande si elle souhaite une réponse écrite de la Municipalité, c'est le cas.

Le Président donne la parole à M. Bogomil Kohlbrenner, qui souhaite déposer une interpellation.

**M. Bogomil Kohlbrenner.** « Abandon du projet UAPE Village : clarification sur l'analyse financière, la garantie d'un accueil suffisant et la minimisation des transports, et demande de réexamen ».

Au nom de plusieurs membres du Conseil communal, il souhaite interpellier la Municipalité au sujet de l'abandon du projet d'accueil parascolaire du Village (UAPE village), pourtant proposé par la Commune il y a moins de 3 ans. Celui-ci avait été validé par un préavis du 3 juillet 2023 et prévoyait la création de 48 places supplémentaires pour l'UAPE, avec notamment :

- Un loyer annuel de CHF 184'167.- TTC
- Une économie de frais de transport estimée à CHF 142'989.- par an
- Un coût résiduel d'environ CHF 41'178.- par année sur 25 ans pour la création effective de ces 48 places

Or, l'abandon à si brève échéance du projet UAPE village à Épalinges menace la qualité et la capacité de notre accueil parascolaire, remettant en question une approche éducative centrée sur l'enfant. Cette décision risque aussi d'affecter l'équilibre économique de notre Commune. En effet, un accueil parascolaire adéquat permet aux familles d'augmenter leur taux d'activité professionnelle, générant ainsi plus de revenus imposables. De plus, c'est un levier essentiel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les femmes abandonnent plus souvent des taux de travail lorsque l'accueil de jour n'est pas suffisant.

Maintenir une politique d'accueil parascolaire robuste est donc crucial pour préserver l'attractivité d'Épalinges auprès des familles et des entreprises. C'est un investissement dans notre avenir commun, qui favorise le développement harmonieux de nos enfants, l'équité sociale et la prospérité économique de notre commune. Face à la croissance démographique d'Épalinges, il est urgent de réexaminer l'abandon du projet UAPE village ou, à défaut, de trouver une solution équivalente en termes de qualité, afin de garantir une capacité d'accueil suffisante. Les statistiques indiquent que, sans structures de garde adaptées, ce sont principalement les femmes qui réduisent leur taux d'activité, ce qui nuit à la fois à l'égalité et au dynamisme économique local.

La Municipalité envisage certes de devenir propriétaire afin de réduire les coûts de location, mais sans toutefois mettre en avant de manière détaillée qu'une réelle économie serait ainsi réalisée. Aucun chiffrage précis n'intègre à ce jour :

- Les coûts d'un éventuel emprunt
- Les coûts d'acquisition
- Les frais de travaux et d'aménagement
- Le délai de réalisation, garantissant une capacité d'accueil suffisante et une proximité préservée pour les familles

#### Questions à la Municipalité

##### **1. Analyse financière détaillée**

- Dans quelle mesure la Municipalité a-t-elle intégré les coûts d'un emprunt, ainsi que les frais de travaux et d'aménagement, pour un projet en propriété ?
- Existe-t-il une estimation globale incluant ces paramètres, de manière à comparer objectivement l'option « UAPE village » et l'option « propriété » ?

##### **2. Délai, garantie de places et minimisation des transports**

- Comment la Municipalité entend-elle maintenir, voire augmenter, les places d'accueil parascolaire à court et moyen terme, malgré l'abandon de l'UAPE village ?
- Quelles mesures concrètes sont prévues pour limiter autant que possible le temps de transport et les coûts afférents, afin de préserver un accueil de proximité répondant aux besoins pédagogiques et organisationnels des familles ?

##### **3. Réalisme du plan « devenir propriétaire »**

- Des terrains ou immeubles adéquats ont-ils été identifiés ? Quelles projections temporelles et financières sont prévues pour leur acquisition, leur aménagement et leur mise en service, sans oublier d'éventuelles oppositions susceptibles de retarder les travaux ?
- Dans l'hypothèse d'un projet plus onéreux ou plus lent que prévu, comment la Municipalité compte-t-elle pallier l'insuffisance de places et garantir une qualité de prise en charge, d'autant plus que 21 places étaient en dérogation et pourraient disparaître à brève échéance ?

##### **4. Perspective sur les sites des collèges du Village et Chaugand**

- Comment s'articule le futur de ces sites, alors que la Commune y a investi récemment ?
- Dans quelle mesure l'abandon (ou la transformation) des collèges du Village et de Chaugand a influencé la décision de ne pas poursuivre l'UAPE du Village ?

#### Demande de réexamen et conclusion

Face à l'incertitude entourant les projets axés sur la propriété (réalisation envisageable dans 3, 5 à 10 ans ?), il importe de s'assurer d'une continuité dans l'accueil parascolaire. Si la Municipalité ne peut garantir un accueil de qualité dans un délai raisonnable, nous émettons le vœu d'une reconsidération de l'abandon du projet UAPE village, notamment en réévaluant les coûts réels et en examinant la possibilité de quitter les lieux plus tôt que sur une base de 25 ans si la situation l'exige. Selon les réponses obtenues, nous nous réservons la possibilité de déposer ultérieurement d'autres interventions (postulat, vœu ou proposition de résolution) si la situation n'apparaît pas satisfaisante pour assurer un accueil parascolaire de proximité et de qualité à Épalinges.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. Il demande s'il souhaite une réponse écrite de la Municipalité, c'est le cas.



**Épalinges**  
Commune

**Mme Chantal Good, Municipale**, rebondit en disant qu'elle aurait pu répondre à un grand nombre de questions s'ils n'avaient pas manqué leurs deux rendez-vous.

### **17. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.**

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des Questions, vœux et divers.

**M. Erich Dürst.** Tout à l'heure, M. le Syndic nous a informé de la suspension de la mise à 60km/h sur la route de Berne et de la mobilisation des députés de la Broye. Il demande ce que le Conseil ainsi que nos députés au Grand Conseil peuvent faire pour également appuyer ce passage à 60km/h ? Il est dans l'intérêt d'Épalinges et de tous les Palinzards que la vitesse sur ce tronçon soit limitée, pour des raisons de bruit notamment.

**M. Laurent Balsiger.** En tant que député, il est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès des personnes concernées du Canton, et il continuera de le faire.

**M. Alain Monod, Syndic**, répond que la DGMR, Mme Gorrite et le Conseil d'État sont déjà convaincus par cette vitesse à 60km/h. Il avait dit en décembre que le Canton avait déjà identifié 23 km de routes cantonales en traversée de localité qui remplissaient tous les critères pour passer à 60km/h. Ce devrait être le cas malgré les réticences des députés Broyards.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous soit le mardi 25 mars 2025 ou le 20 mai, à 19h30 à la salle des spectacles. Il souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 21h14.

Épalinges, le 23 mai 2025.

Le Président :

  
Cyril Duruz



La Secrétaire :

  
Fabienne Gheza